RÈGLEMENT APPEL À PROJETS LOISIRS

A TABLE !

Ce n'est pas l'heure de manger mais l'heure de se rencontrer, de partager un moment de ping en toute convivialité…

Alors de quoi s'agit-il ?

Le public loisir mérite des animations, des temps de ping détente, des rencontres avec des licenciés issus d'autres clubs.

Pourquoi ne pas organiser un de ces évènement dans votre club ?

Foncez et le Comité se fera un plaisir de vous aider ! (jusqu'à 400 €).

1. OBJET DE L'APPEL À PROJET

Le comité départemental de Loire Atlantique lance un appel à projets vers le public loisir.

Une enveloppe maximale de 2 000 € est dédiée à ce dispositif pour la saison 2026-2027.

Cet appel à projet est réservé aux clubs de tennis de table du département 44.

2. CALENDRIER

Les demandes sont à faire au plus tard, un mois avant l'évènement.
Le Comité traitera les demandes et si les clubs répondent aux critères, ils se verront attribuer une aide tant que l'enveloppe ne soit pas consommée en totalité.
L'action vers les loisirs doit être effectuée avant le 30/06/2027.

3. CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ DU CLUB PORTEUR DE PROJET

- Le club doit avoir un référent loisir, inscrit sur le WhatsApp référent loisir ouvert par le comité (demande d'inscription sur contact@cdtt44.fr).

- Le club doit avoir un référent loisir, inscrit sur la plateforme loisir du comité : https://espaceloisirs.cdtt44.fr

4. MODALITÉS DE DÉPÔT DES CANDIDATURES

Les dossiers de candidatures doivent être constitués :

- D'une fiche « acte de candidature » avec une description du projet proposé (pour qui ? quand ? où ? comment ? ...).
- Un budget prévisionnel du projet.

À renvoyer par mail à contact@cdtt44.fr

5. CRITÈRES D'ANALYSES DU PROJET

- Le projet doit être ouvert à l'ensemble des loisirs du département 44 au minima.
- La communication devra se faire sur les supports au choix du club, ainsi que sur la plateforme loisir : https://espaceloisirs.cdtt44.fr et sur le WhatsApp référents loisirs.

Efficacité du projet en terme de développement :

- Le projet devra avoir un impact sur le public loisir du club et des clubs alentours.
- La forme de l'événement reste à la discrétion du club (tournoi, plateau de rencontre, entraînement, Afterwork, etc).
- Le projet pourra être sous forme d'une série d'événements sur plusieurs dates. Toutes les dates devront être référencées sur la plateforme loisir.

6. MONTANT DES AIDES FINANCIÈRES

L'enveloppe accordée aux clubs pourra atteindre 400 € au maximum.

Cette somme ne pourra représenter plus de 50% du budget du projet.

Cette aide financière sera effectuée sous forme de virement sur facture après l'événement.

Un article avec photos sur les supports du club (facebook, lettre d'info, etc) servira de justification à la bonne réalisation de cet évènement. Cet article pourra être partagé sur les supports de communication du comité.

A votre tour de vous mettre A Table !

COMITÉ LOIRE-ATLANTIQUE LOISIRS

A TABLE !

ACTE DE CANDIDATURE

N° club :

Nom/Prénom du porteur de projet :

Mail :

Tél :

Nom de l'évènement :

Date :

Lieu :

Public ciblé (à partir de quel âge ?...) :

Descriptif de l'évènement :

Plan de communication :

A TABLE !

Budget prévisionnel :

DEPENSES	RECETTES

Commentaire :

Montant de la subvention demandée au comité (maxi 400 €) :

Autres besoins (goodies – prêt de matériel) :

Le club s'engage à communiquer très largement sur cet évènement en invitant les licenciés d'autres clubs et à transmettre au comité après l'évènement la liste des participants, des photos et petit article.

Date :

Signature :